

- * Prendre des mesures préventives dans le plan d'aménagement contre les
- > déversements accidentels de matières dangereuses, ou les risques
- > d'incendie, découlant de la proximité de la voie ferrée.
- > * Pour la même raison, prendre les mesures qui s'imposent pour réduire les
- > impacts sur les logements du bruit causé par le bruit des trains.
- > * Implanter les bâtiments de manière à ce que chaque appartement profite
- > au maximum de l'ensoleillement (solaire passif).
- > * Prévoir des emplacements judicieusement situés pour des commerces et
- > services de proximité. Prévoir des espaces de jeux pour les enfants et des
- > espaces de sociabilité.
- > * Éviter les effets de masse et de monotonie (par la polychromie, modulation
- > des formes, l'agencement des espaces ouverts et fermés.

J'aimerais ajouter qu'il est important de viser une densité de logements adéquate et implanter les bâtiments de façon à éviter des zones de microclimat éolien indésirables.

André Boisvert